



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 36116

## Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les propositions exprimées par le Centre d'analyse stratégique dans la note d'analyse intitulée « Quelle organisation pour le soutien scolaire ? ». Le Centre d'analyse stratégique suggère de conclure une convention-cadre entre le ministère de l'éducation nationale et l'Agence du service civique pour encourager les missions de volontaires de service civique dans l'accompagnement scolaire, en ciblant les associations, notamment en zone rurale. Il le remercie de bien vouloir faire parvenir son avis à ce sujet.

## Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche souhaite, d'une manière générale, s'ouvrir davantage encore aux partenariats en favorisant une meilleure connaissance du système éducatif, et notamment en proposant à des volontaires du service civique de les impliquer dans des actions menées dans le milieu scolaire. Une convention cadre a été signée en ce sens, en juillet 2010, entre le ministère et l'Agence du service civique ; les modalités de collaboration y sont fixées. Toutefois, les travaux menés autour de la refondation de l'École conduisent à réinterroger ce texte pour lequel un travail de réécriture est en cours. À l'occasion de l'élaboration d'un nouveau texte, la question de l'accompagnement scolaire confié à des volontaires du service civique sera approfondie. Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, l'Agence du service civique et le ministère chargé de l'éducation nationale s'associent pour proposer aux jeunes décrocheurs des parcours combinés. L'objectif de ce partenariat est que le jeune puisse se voir offrir une formation qualifiante à l'issue de son service civique. Le Conseil supérieur des programmes a été chargé de proposer un nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et de nouveaux programmes de l'école primaire et du collège plus favorables à la réussite de tous les élèves. L'éducation nationale propose différents dispositifs de prise en charge des élèves qui rencontrent des difficultés scolaires. Ainsi, lorsqu'un élève risque de ne pas maîtriser le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, l'équipe pédagogique met en place des dispositifs d'aide qui peuvent prendre la forme d'un programme personnalisé de réussite éducative. Dans le cadre de la priorité donnée au premier degré, le « dispositif plus de maîtres que de classes » permet une action directe auprès des élèves qui rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages. Des dispositifs comme l'accompagnement éducatif ou l'opération « École ouverte » contribuent également à conduire l'élève vers une meilleure réussite en proposant notamment d'autres méthodologies dans les apprentissages. Ces dispositifs sont bien perçus, tant par les bénéficiaires que par les familles, et les chefs d'établissement qui ont pu constater une amélioration pour les élèves concernés, notamment dans l'appréhension du travail scolaire. Favoriser la réussite scolaire est une priorité du ministère. La mobilisation des équipes pédagogiques et éducatives est constante pour accompagner tous les élèves, avec une attention particulière au suivi des élèves en grande difficulté.

## Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription** : Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 36116

**Rubrique** : Enseignement

**Ministère interrogé** : Éducation nationale

**Ministère attributaire** : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [27 août 2013](#), page 8935

**Réponse publiée au JO le** : [7 octobre 2014](#), page 8438